



**Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,**

Décision N° 2015 – 380

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 98-442 du 5 juin 1998 pris pour l'application de l'article 117 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 99-799 du 15 septembre 1999 modifiant certaines dispositions statutaires relatives aux sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2010 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du SDIS du Jura ;

VU la circulaire modifiée n° 20-2009 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation de la chaîne de commandement ;

Sur proposition du chef d'État-Major, en charge des unités territoriales ;

DECIDE :

Article 1 - La chaîne de commandement opérationnelle est, à compter du 1^{er} janvier 2015, constituée selon la présente décision.

Article 2 - Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de Site :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Lieutenant-colonel	Jérôme	COSTE	DDIS
Commandant	Damien	FREDY	DDIS
Commandant	Nicolas	MARILLET	DDIS
Commandant	Philippe	MOUREAU *	DDIS

* Dans l'attente de la validation définitive de la formation de chef de site, un chef de site « diplômé » assure la couverture opérationnelle.

Article 3 - Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de Colonne :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Commandant	Alain	CRISINEL	DD SIS
Commandant	Alex	DARNAND	Saint Amour
Commandant	Philippe	MOUREAU	DD SIS
Capitaine	Gérard	GINET	Dole
Capitaine	Philippe	HUGUENET	Morbier
Capitaine	Thibaut	NIDERLENDER	DD SIS
Capitaine	Eric	PROST-ROMAND	Morez
Capitaine	Emmanuel	TROIANI	Saint Claude
Capitaine	Christophe	ROUCOULE	DD SIS
Lieutenant	Hervé	GROS	Lons le Saunier

Article 4 - Les personnels suivants de la DD SIS peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Lieutenant	Jean-Yves	BARIOD	DD SIS
Lieutenant	Pascal	BOUVIER	DD SIS
Lieutenant	Frédéric	OLLITRAULT	DD SIS
Adjudant-chef	Bruno	JARDON	DD SIS

Article 5 - Les personnels suivants du secteur du CSP Champagnole peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Alain	BERTRAND	Salins-les-Bains
Capitaine	Gilbert	GRILLOT	Poligny
Lieutenant	Philippe	DEMOUGE	Arbois
Lieutenant	Hervé	GINDRE	Mont Sur Monnet
Lieutenant	Stéphane	GRILLOT	Poligny
Lieutenant	Jérôme	GUYON	Champagnole / Arbois
Lieutenant	Eric	MOREL	Champagnole
Lieutenant	Florence	MORIN *	Salins-les-Bains
Lieutenant	Christophe	QUINAUX	Poligny
Lieutenant	Lilian	CUYNET	Champagnole
Lieutenant	Jean-Marc	TOURNEBIZE	Champagnole
Adjudant-chef	Raphaël	LETOURNEUR	Salins-les-Bains
Adjudant-chef	Nicolas	ROBERT	Champagnole

* dès validation de la formation de « chef de groupe »

Article 6 - Les personnels suivants du secteur du CSP Dole peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Franck	LENOIR	Chaussin
Lieutenant	Stéphane	BONOLIS	Dole
Lieutenant	Gérard	BORNIER	Chaussin
Lieutenant	Philippe	BRENET	Dole
Lieutenant	Christophe	DUGOIS	Lorette
Lieutenant	Stéphane	ECARNOT	Thervay
Lieutenant	Christian	GIBOUDEAUX	Mont Sous Vaudrey
Lieutenant	François	JACQUOT	Orchamps
Lieutenant	Michel	LADANT	Dole
Lieutenant	Didier	PRINCE	Tavaux
Lieutenant	Stéphane	SAUCE	Dole
Lieutenant	Frédéric	SOURBIER	Orchamps
Adjudant-chef	Jean-Michel	BLATEYRON	Dole
Adjudant-chef	Florent	NICOLE	Orchamps

Article 7 - Les personnels suivants du secteur du CSP Lons-le-Saunier peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Didier	DORIER	Bletterans
Lieutenant	Didier	AUBERT	Sellières
Lieutenant	Stéphane	BASIN *	Beaufort
Lieutenant	Fabrice	BERTHET	Beaufort
Lieutenant	Éric	BOULLY	Cousance
Lieutenant	David	BOURGEOIS	Bletterans
Lieutenant	Patrick	BOURGEOIS	Etival
Lieutenant	Pascal	BOUVIER	Bletterans
Lieutenant	Christophe	BRUNET	Arinthod
Lieutenant	Philippe	FION	Saint Amour
Lieutenant	Roger	GOVINDAMA	Lons Le Saunier
Lieutenant	Jean-Marc	PICAUD	Orgelet
Lieutenant	Pierre	PORTEMAN	Arinthod
Lieutenant	Sébastien	RICHARD	Clairvaux les Lacs
Lieutenant	Yannick	RUPANI	Lons Le Saunier
Lieutenant	Jean-Michel	SERRAND	Lons Le Saunier
Lieutenant	Philippe	THOMAS	Saint Julien
Lieutenant	Claude	VALLET	Voiteur
Adjudant-chef	Gérald	AZZI	Lons Le Saunier
Adjudant-chef	Yvan	GHINI	Lons Le Saunier

* dès validation de la formation de « chef de groupe »

Article 8 - Les personnels suivants du secteur du CSP Saint-Claude peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	François	ARBEZ	Saint Laurent en Grandvaux
Capitaine	Didier	BERREZ	Moirans en Montagne
Capitaine	Pierre	GIRARD	Les Rousses
Lieutenant	Raphaël	BAILLY-BAZINS	Saint-Claude
Lieutenant	Pascal	CAPELLI	Saint Claude
Lieutenant	Eric	CART-LAMY	Bois d'Amont
Lieutenant	Guillaume	COLAS	La Bienne
Lieutenant	Thierry	COLIN	Saint-Claude
Lieutenant	Laurent	FAUCHEUX	Bois D'Amont
Lieutenant	Thierry	GIROD	Morez
Lieutenant	Christophe	GUDEFIN	Les Rousses
Lieutenant	Laurent	LACROIX	Moirans en Montagne
Lieutenant	Pascal	LASKOWSKI	Saint-Claude
Lieutenant	Raphaël	PERRIN	Septmoncel
Lieutenant	Alexandre	PERRIER-CORNET	Les Couloirs
Lieutenant	Didier	POUILLARD	Morez
Lieutenant	Christophe	PULICE	Le Lizon
Lieutenant	Yvan	SMANIOTTO	Le Lizon
Lieutenant	Alain	VALLET	Saint Laurent

Article 9 - Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi d'officier CODIS :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Christophe	ROUCOULE	DD SIS
Lieutenant	Jean-Yves	BARIOD	DD SIS
Lieutenant	Pascal	BOUVIER	DD SIS
Lieutenant	Vincent	DAVIOT	DD SIS
Adjudant-chef	Bruno	JARDON	DD SIS

Article 10 – Les personnels susmentionnés peuvent occuper un emploi de niveau inférieur à celui pour lequel ils sont désignés.

Article 11 – Les personnels susmentionnés peuvent exercer leur compétence sur l'ensemble du territoire jurassien.

Article 12 - Cette décision annule et remplace la décision 2014-02 du 30 avril 2014 ayant le même objet.

Article 13 - Le chef d'État-Major, le chef du groupement opérationnel et les chefs des Centres de Secours Principaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montmorot, le 16 FEV. 2015

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie
et de Secours

Lieutenant-Colonel J. COSTE